

# HUM

**FNB SOCIÉTÉS  
FINANCIÈRES  
AMÉRICAINES À  
MOYENNE  
CAPITALISATION  
HAMILTON**

## **FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton**

*(auparavant FNB Sociétés financières américaines à moyenne/petite capitalisation Hamilton)*  
**(HUM : TSX)**



## HAMILTON ETFs

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	5
Faits saillants de nature financière .....	10
Rendement passé .....	13
Sommaire du portefeuille de placements .....	14

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....**

16

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	17
États du résultat global .....	18
États de l'évolution de la situation financière .....	19
États des flux de trésorerie .....	20
Tableau des placements .....	21
Notes afférentes aux états financiers .....	24

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton (auparavant FNB Sociétés financières américaines à moyenne/petite capitalisation Hamilton) (« HUM » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HUM est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé principalement de titres de sociétés de services financiers à moyenne et petite capitalisation établies aux États-Unis. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HUM.

HUM tente d'atteindre son objectif de placement en effectuant des placements en actions dans des sociétés américaines de services financiers qui, de l'avis du conseiller en valeurs, représentent une occasion d'investissement intéressante par rapport à d'autres sociétés du même genre. Pour déterminer quels titres inclure dans le portefeuille du FNB, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il tient compte des caractéristiques de chaque société, notamment de son évaluation et de ses perspectives de croissance, ainsi que de l'environnement macroéconomique, y compris, notamment, la croissance du PIB, les tendances en matière d'inflation et de taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires, et les tendances réglementaires et sectorielles.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le portefeuille du FNB devrait être composé principalement, mais non exclusivement, de titres de sociétés à moyenne capitalisation et, dans une moindre mesure, de titres de sociétés à petite capitalisation établies aux États-Unis (c'est-à-dire des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 milliards de dollars américains). Toutefois, les placements du FNB peuvent également être effectués dans des sociétés de tout sous-secteur, de tout pays ou de tout niveau de capitalisation dans le secteur mondial des services financiers, et le conseiller en valeurs rajuste la composition du portefeuille afin de mieux équilibrer les risques et les occasions qu'il perçoit dans l'ensemble du secteur. Sur le plan des sous-secteurs, les placements du portefeuille peuvent comprendre des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés du secteur des technologies financières, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 40 à 70 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents sous-secteurs d'activité. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux monnaies autres que le dollar canadien.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice / la période. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

### Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 6,26 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice Russell 2000 Financials (l'« indice »), qui regroupe plus de 300 sociétés faisant partie de l'indice Russell 2000, un indice pondéré selon la capitalisation boursière de sociétés à petite capitalisation, qui sont classées dans le secteur des services financiers, a dégagé un rendement de 0,39 % pour la période en dollars canadiens, sur la base du rendement total.

### Revue du marché américain et du secteur des services financiers

Au premier semestre de 2024, l'inflation aux États-Unis a poursuivi sa tendance à la baisse, l'inflation de base (indice des prix à la consommation aux États-Unis hors alimentation et énergie) ayant chuté à 3,4 % en juin, comparativement à 3,9 % en décembre 2023 et à une pointe de 6,6 % en septembre 2022. Tout au long du premier semestre de 2024, la Réserve fédérale (la « Fed ») a maintenu le taux des fonds fédéraux à 5,5 %. Pendant cette période, les attentes à l'égard des baisses de taux de la Fed ont diminué, passant de six ou sept baisses de 25 points de base en 2024 au début de l'année à seulement une ou deux à la fin du semestre. Ce changement reflète à la fois l'inflation persistante et la vigueur de l'économie, que les taux d'intérêt élevés n'ont pas semblé freiner outre mesure. En fait, malgré des taux d'intérêt nettement supérieurs à l'inflation, il était prévu, au milieu de l'année, que l'économie américaine atteigne un rythme de croissance appréciable de 2,4 % en 2024 et que le taux de chômage reste bas, à 3,9 %. Cette combinaison de facteurs a tiré le marché américain vers le haut et l'indice S&P 500 a inscrit des gains de plus de 15 % au premier semestre.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'économie américaine robuste et les marchés qui poursuivaient leur ascension ont permis au secteur des sociétés financières à grande capitalisation de produire de bons rendements au premier semestre de 2024, en particulier les banques et les assureurs, tandis que les services financiers diversifiés ont été à la traîne. Le secteur a toutefois affiché une divergence marquée, car les sociétés financières à moyenne capitalisation n'ont enregistré qu'une modeste hausse, pénalisées par le recul depuis le début de l'année des banques qui essaient toujours de regagner la faveur des investisseurs après avoir connu différents problèmes et souffert des inquiétudes générales concernant l'exposition à l'immobilier commercial. Qui plus est, la politique des taux d'intérêt « plus élevés, plus longtemps » a retardé le moment où les banques récolteront les avantages escomptés de l'amélioration des marges d'intérêts nettes et de la réduction du risque de crédit sur les prêts bancaires.

### **Revue du portefeuille**

Le portefeuille du FNB se compose principalement de titres de sociétés américaines du secteur des services financiers à moyenne capitalisation et, dans une moindre mesure, à petite capitalisation (c'est-à-dire celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 milliards de dollars US). Tout en mettant l'accent sur la sélection de sociétés qui représentent des occasions de placement intéressantes, le portefeuille du FNB privilégie les sociétés de services financiers qui affichent un profil supérieur de croissance du bénéfice (celles-ci exerçant le plus souvent leurs activités dans des États ou des régions à plus forte croissance), qui sont avantagées par les tendances en matière de réglementation et (ou) qui participent à des fusions-acquisitions. À la fin de la période, le portefeuille du FNB se composait entièrement de sociétés de services financiers établies aux États-Unis et à plus de 80 % de sociétés à petite et moyenne capitalisation.

La pondération des sous-secteurs est demeurée relativement stable au cours de la période, le FNB étant investi à hauteur d'environ 40-50 % de sa valeur liquidative dans des institutions de dépôt (c'est-à-dire les banques), d'environ 20-30 % dans le secteur de l'assurance et de 25-35 % dans les services financiers (y compris la gestion d'actifs et de patrimoine, les bourses de valeurs, les courtiers, les services financiers diversifiés, les sociétés de développement commercial ou les fiducies de placement immobilier, « FPI »). Le gestionnaire considère que les FPI forment un sous-ensemble du secteur de la finance.

Le rendement du FNB depuis le début de l'exercice n'est pas aussi élevé que celui de l'indice des sociétés financières à moyenne capitalisation (S&P 400 Financials), mais supérieur à celui de l'indice des petites capitalisations (Russell 2000 Financials). Le plus grand apport au rendement pour le premier semestre de 2024 est venu des positions sur trois assureurs, Ryan Specialty Holdings Inc., Arch Capital Group et Hartford Financial Services. Ces positions, qui étaient importantes dès le début de l'année, ont tiré parti des tendances sous-jacentes favorables dans leurs sous-secteurs respectifs. Ryan Specialty Holdings Inc. a également bénéficié de son ajout, fin juin, à l'indice S&P MidCap 400.

À l'opposé, les titres qui ont le plus nui au rendement du FNB ont été ceux de deux banques, Live Oak Bancshares et Webster Financial, et d'une société de traitement des paiements, Wex Inc. Comme les banques sont le sous-secteur qui a produit, et de loin, les pires rendements, les banques susmentionnées, sur lesquelles le FNB avait établi des positions plus importantes que la moyenne, sont celles qui ont pesé le plus lourd sur son rendement, de même qu'une société de traitement des paiements, la performance ayant été particulièrement mauvaise dans ce domaine au début de 2024.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. L'exposition du FNB au dollar américain était partiellement couverte au premier semestre de 2024, dans une proportion qui a augmenté à mesure que le dollar canadien faiblissait. Au 30 juin 2024, environ 80 % de l'exposition du FNB au dollar américain était couverte. Au bout du compte, la couverture de change a eu un effet négatif sur le rendement du FNB pour le semestre.



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

Le gestionnaire estime que, même si l'évolution de la politique monétaire risque de continuer à freiner l'économie, les banques y sont beaucoup mieux préparées cette fois que par le passé : elles sont davantage en mesure d'accroître leurs bénéfices en raison des taux d'intérêt qui ont remonté après avoir été très bas, elles sont assujetties à des exigences de fonds propres plus élevées depuis la crise financière mondiale et elles disposent de réserves pour pertes de crédit appréciables. Les valorisations s'approchent des moyennes à long terme dans plusieurs sous-secteurs, mais l'économie offre encore de bonnes surprises qui augmentent la probabilité que les bénéfices affichent une croissance plus forte que prévu. De plus, la réglementation du secteur bancaire qui a été resserrée dernièrement est susceptible, au fil du temps, de mettre à l'avant-plan les gains d'efficacité découlant des économies d'échelle, entraînant une multiplication des fusions et acquisitions qui serait très favorable tant pour les banques à moyenne capitalisation que pour les courtiers.

Le gestionnaire est d'avis que sa stratégie, qui consiste à sélectionner les titres de sociétés financières à petite et moyenne capitalisation affichant de solides perspectives de croissance, présentant une sensibilité équilibrée aux taux d'intérêt, offrant un rendement accru de l'investissement, ayant un potentiel de consolidation et assortis d'une valorisation intéressante, assure au FNB des résultats intéressants à moyen terme.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un revenu de placement net de 1 704 395 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (3 763 478) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transaction totalisant 244 584 \$ (277 368 \$ en 2023) dont une tranche de 86 916 \$ (76 261 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 166 186 \$ aux porteurs de parts (196 111 \$ en 2023).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### **Retrait des parts en dollars américains**

Le 27 mars 2024, le gestionnaire a annoncé que les parts du FNB ne seront plus offertes en dollars américains (les « parts en \$ US »). Les parts en \$ US, qui étaient négociées à la TSX sous le symbole HUM.U, ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentaient plutôt la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA (qui sont négociées sous le symbole boursier HUM) au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. HUM.U a été retiré à la fermeture des bureaux le 1<sup>er</sup> avril 2024.





## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### ***Changement de dénomination***

Le 27 mars 2024, le gestionnaire a annoncé le changement de dénomination du FNB pour celle de FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton, avec date de prise d'effet le 2 avril 2024.

### ***Modification du taux d'inclusion des gains en capital imposables***

Pour les gains ou les pertes en capital réalisés depuis le 25 juin 2024, les modifications fiscales à la *Loi de l'impôt* font passer le taux d'inclusion des gains en capital d'une moitié aux deux tiers sur tout gain en capital réalisé par une fiducie.

### **Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs***

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 26 juin 2020. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Actif net par part à l'ouverture de la période</b>	27,52	24,46	28,35	20,56	16,00 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>					
Total des revenus	0,32	0,61	0,53	0,54	0,25
Total des charges	(0,18)	(0,33)	(0,31)	(0,31)	(0,13)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	3,49	3,66	1,29	1,22	0,67
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(1,87)	(3,18)	(4,96)	6,54	3,86
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	1,76	0,76	(3,45)	7,99	4,65
<b>Distributions</b>					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,20)	(0,36)	(0,24)	(0,23)	(0,10)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,63)	(0,13)	–
Remboursement de capital	–	(0,04)	–	(0,26)	(0,04)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,20)	(0,40)	(0,87)	(0,62)	(0,14)
<b>Actif net par part à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	29,04	27,52	24,46	28,35	20,56 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	23 769	28 020	42 631	57 187	34 794 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	818	1 018	1 743	2 017	1 692
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,91 %	0,91 %	0,91 %	0,90 %	0,90 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions <sup>3)</sup>	1,60 %	1,33 %	1,11 %	1,08 %	1,13 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,09 %	0,11 %	0,02 %	0,04 %	0,09 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	27,22 %	56,31 %	12,23 %	25,74 %	37,40 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	29,04	27,52	24,46	28,35	20,56 \$
Cours de clôture	29,01	27,54	24,42	28,36	20,57 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
17 %	83 %

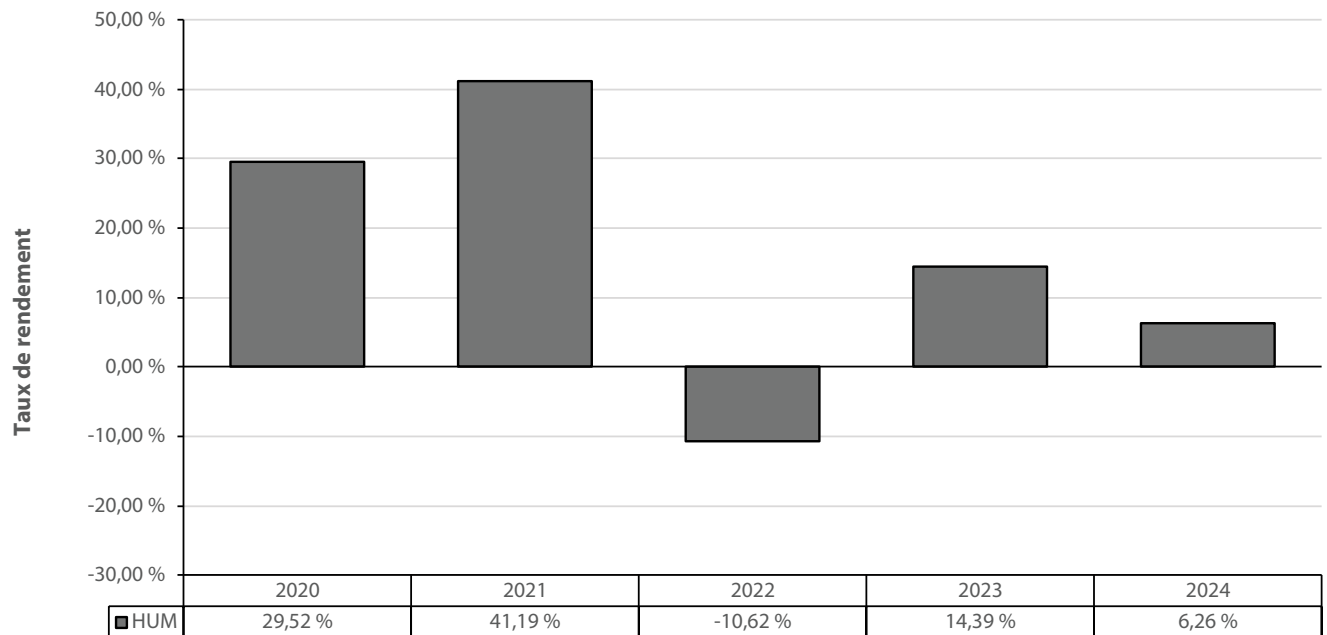


## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020.



## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Actions américaines	21 632 083 \$	91,01 %
Actions mondiales	2 212 067	9,31 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(55 575)	-0,23 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 365	0,20 %
Autres actifs, moins les passifs	(68 138)	-0,29 %
	<b>23 768 802 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	23 662 398 \$	99,56 %
Technologie de l'information	181 752	0,76 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(55 575)	-0,23 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 365	0,20 %
Autres actifs, moins les passifs	(68 138)	-0,29 %
	<b>23 768 802 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.



**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2024

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Popular Inc.	3,35 %
LPL Financial Holdings Inc.	3,17 %
East West Bancorp Inc.	3,15 %
Hancock Whitney Corp.	3,06 %
Ryan Specialty Group Holdings Inc.	3,02 %
Western Alliance Bancorp	2,78 %
Nasdaq Inc.	2,68 %
South State Corp.	2,67 %
Arch Capital Group Ltd.	2,54 %
Cadence Bank	2,39 %
Prosperity Bancshares Inc.	2,25 %
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	2,11 %
Synovus Financial Corp.	2,08 %
Webster Financial Corp.	2,06 %
Cboe Global Markets Inc.	2,00 %
Live Oak Bancshares Inc.	1,98 %
Essent Group Ltd.	1,89 %
Raymond James Financial Inc.	1,89 %
Pinnacle Financial Partners Inc.	1,87 %
Corpay Inc.	1,87 %
Citizens Financial Group Inc.	1,87 %
MGIC Investment Corp.	1,80 %
Ally Financial Inc.	1,74 %
Blue Owl Capital Inc.	1,74 %
TPG Inc.	1,73 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton (auparavant FNB Sociétés financières américaines à moyenne/petite capitalisation Hamilton) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

## AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

### L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour un examen d'états financiers intermédiaires réalisé par l'auditeur de l'entité.



**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 365 \$	573 947 \$
Placements (note 6)	23 844 150	27 890 755
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	32 737	37 765
Actifs dérivés (note 3)	–	132 705
<b>Total des actifs</b>	<b>23 925 252</b>	<b>28 635 172</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	15 980	18 633
Frais d'exploitation à payer	3 047	1 431
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	–	493 361
Distribution à payer	81 848	101 828
Passifs dérivés (note 3)	55 575	–
<b>Total des passifs</b>	<b>156 450</b>	<b>615 253</b>
<b>Actif net (note 2)</b>	<b>23 768 802 \$</b>	<b>28 019 919 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	818 477	1 018 282
Actif net par part	29,04 \$	27,52 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel  
AdministrateurJennifer Mersereau  
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	278 800 \$	371 999 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1 995	–
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	157	6
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	3 063 727	2 751 239
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	2 728	5 135
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(1 644 159)	(6 891 573)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	1 147	(284)
	<b>1 704 395</b>	<b>(3 763 478)</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	104 177	128 829
Honoraires d'audit	19 155	20 950
Honoraires du comité d'examen indépendant	189	2 369
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	23 736	27 114
Honoraires juridiques	11 978	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	19 205	14 303
Frais d'administration	21 004	21 407
Coûts de transaction	10 624	18 266
Retenues fiscales	34 516	44 130
	<b>244 584</b>	<b>277 368</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(86 916)	(76 261)
	<b>157 668</b>	<b>201 107</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>1 546 727 \$</b>	<b>(3 964 585) \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	1,76 \$	(3,10) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	28 019 919 \$	42 631 133 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	1 546 727	(3 964 585)
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Frais d'émission		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	2 138 625	1 247 060
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(7 775 842)	(18 561 474)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	5 559	13 363
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(166 186)	(196 111)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>23 768 802 \$</b>	<b>21 169 386 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	1 546 727 \$	(3 964 585) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(3 063 727)	(2 751 239)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(453 182)	285 079
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	1 644 159	6 891 573
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	35	-
Achat de placements	(5 279 457)	(5 185 363)
Produit de la vente de placements	6 733 780	19 916 810
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	5 028	8 487
Charges à payer	(1 037)	(19 196)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 132 326</b>	<b>15 181 566</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	1 535	1 247 060
Montant versé au rachat de parts	(1 478 801)	(15 274 922)
Distributions versées aux porteurs de parts	(180 607)	(1 088 349)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(1 657 873)</b>	<b>(15 116 211)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(525 547)</b>	<b>65 355</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(35)	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>573 947</b>	<b>37 393</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>48 365 \$</b>	<b>102 748 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 995 \$	- \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	249 311 \$	336 356 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

<b>Titre</b>	<b>Actions/ Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (91,01 %)</b>			
<b>Services financiers (90,25 %)</b>			
Ally Financial Inc.	7 642	254 280 \$	414 736 \$
Ameriprise Financial Inc.	433	123 689	253 053
Ameris Bancorp	5 839	248 470	402 198
Apollo Global Management Inc.	1 729	100 050	279 278
Ares Management Corp., cat. A	1 553	116 116	283 164
Arthur J. Gallagher & Co.	645	137 888	228 813
Bank OZK	4 796	261 071	269 008
Blue Owl Capital Inc.	17 040	274 180	413 780
BOK Financial Corp.	2 000	244 303	250 736
Brown & Brown Inc.	3 052	231 509	373 313
Cadence Bank	14 706	450 175	568 952
Carlyle Group Inc. (The)	3 800	243 656	208 723
Cboe Global Markets Inc.	2 039	331 064	474 375
Citizens Financial Group Inc.	9 002	390 353	443 716
Columbia Banking Systems Inc.	5 203	143 652	141 576
Corpay Inc.	1 218	406 627	443 915
Cullen / Frost Bankers Inc.	1 454	211 162	202 157
East West Bancorp Inc.	7 479	568 201	749 263
Enterprise Financial Services Corp.	1 961	91 584	109 751
Evercore Inc., cat. A	1 266	227 354	360 991
First American Financial Corp.	3 498	239 350	258 174
First Financial Bankshares Inc.	5 700	243 785	230 272
First Horizon Corp.	12 318	231 343	265 750
Hamilton Lane Inc., cat. A	2 097	285 268	354 526
Hancock Whitney Corp.	11 122	578 643	727 755
Hanover Insurance Group Inc. (The)	2 353	374 618	403 794
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	3 650	304 544	502 035
Home Bancshares Inc.	10 626	297 434	348 304
Houlihan Lokey Inc.	1 662	196 770	306 631
Jefferies Financial Group Inc.	4 130	207 185	281 146
Kemper Corp.	4 310	352 349	349 827
KeyCorp	12 611	243 330	245 158
Kinsale Capital Group Inc.	269	184 562	141 785
Live Oak Bancshares Inc.	9 798	448 561	469 950
LPL Financial Holdings Inc.	1 973	371 008	753 876
MGIC Investment Corp.	14 475	246 362	426 744
Nasdaq Inc.	7 719	519 825	636 344
Pacific Premier Bancorp Inc.	4 872	207 337	153 098
Palomar Holdings Inc.	1 770	181 086	196 501

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

<b>Titre</b>	<b>Actions/ Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
Pinnacle Financial Partners Inc.	4 064	327 282	445 003
Primerica Inc.	768	211 639	248 566
Prosperity Bancshares Inc.	6 381	518 778	533 723
Raymond James Financial Inc.	2 653	238 922	448 635
Regions Financial Corp.	14 725	384 890	403 697
Ryan Specialty Group Holdings Inc., cat. A	9 064	540 469	718 084
Seacoast Banking Corp. of Florida	5 088	151 868	164 550
South State Corp.	6 067	555 064	634 283
Stifel Financial Corp.	2 350	246 048	270 535
Synovus Financial Corp.	8 997	398 089	494 672
TPG Inc.	7 237	426 538	410 379
Tradeweb Markets Inc., cat. A	830	117 784	120 361
Voya Financial Inc.	2 752	209 096	267 871
W.R. Berkley Corp.	3 669	340 867	394 423
Webster Financial Corp.	8 214	481 485	489 828
Western Alliance Bancorp	7 690	541 000	660 886
Wintrust Financial Corp.	2 834	353 281	382 122
WSFS Financial Corp.	4 614	230 941	296 673
Zions Bancorporation NA	2 408	124 144	142 872
		17 166 929	21 450 331
<b>Technologie de l'information (0,76 %)</b>			
WEX Inc.	750	244 231	181 752
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b>17 411 160</b>	<b>21 632 083</b>
<b>ACTIONS MONDIALES (9,31 %)</b>			
<b>Bermudes (5,46 %)</b>			
Arch Capital Group Ltd.	4 373	328 771	603 573
Essent Group Ltd.	5 853	341 343	449 924
RenaissanceRe Holdings Ltd.	801	244 949	244 924
		915 063	1 298 421
<b>Porto Rico (3,35 %)</b>			
Popular Inc.	6 574	574 463	795 301
<b>Irlande (0,50 %)</b>			
Willis Towers Watson PLC	330	118 561	118 345
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b>1 608 087</b>	<b>2 212 067</b>

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,23 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (-0,23 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 19 084 450 \$ CA pour 14 000 000 \$ US échéant le 31 juillet 2024		-	(55 575)
		-	(55 575)
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>			
		(7 846)	
		(7 846)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,08 %)</b>			
		<b>19 011 401 \$</b>	<b>23 788 575 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,20 %)</b>			
			48 365
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,28 %)</b>			
			(68 138)
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			
			<b>23 768 802 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton (auparavant FNB Sociétés financières américaines à moyenne/petite capitalisation Hamilton) (« HUM » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 11 mai 2020. Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole HUM. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HUM est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé principalement de titres de sociétés de services financiers à moyenne et petite capitalisation établies aux États-Unis.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT*****i) Déclaration de conformité***

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 19 août 2024.

***ii) Base d'évaluation***

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

***iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

**3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**a) Instruments financiers****i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

**ii) Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

**g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

<b>30 juin 2024</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	23 913	(19 140)	4 773	48
Total	23 913	(19 140)	4 773	48
En pourcentage de la valeur liquidative	101 %	-80,5 %	20,1 %	0,2 %

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	28 021	(17 881)	10 140	101
Total	28 021	(17 881)	10 140	101
En pourcentage de la valeur liquidative	100 %	-63,8 %	36,2 %	0,4 %

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice Russell 2000 Financials	222 410 \$	241 139 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Actions	23 844 150	–	–	27 890 755	–	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	132 705	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>23 844 150</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27 890 755</b>	<b>132 705</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats de change à terme	–	(55 575)	–	–	–	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(55 575)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>23 844 150</b>	<b>(55 575)</b>	<b>–</b>	<b>27 890 755</b>	<b>132 705</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période et de l'exercice présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	–	–
31 décembre 2023	1 043 899 \$	1 110 353 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	242 \$		9 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(85)	(35,12) %	(3)	(33,33) %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>157 \$</b>	<b>64,88 %</b>	<b>6 \$</b>	<b>66,67 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est) à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	1 018 282	75 195	(275 000)	818 477	878 998
2023	1 742 552	50 544	(850 000)	943 096	1 279 748

**9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES****Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.



## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

### Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

### 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	6 544 \$	2 100 \$	néant \$
30 juin 2023	18 265 \$	6 700 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	-	-	-	-	-	-
Passifs dérivés	(55 575)	-	(55 575)	-	-	(55 575)

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	132 705	-	132 705	-	-	132 705
Passifs dérivés	-	-	-	-	-	-

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire  
**Hamilton Capital Partners Inc.**  
70, rue York, bureau 1520  
Toronto (Ontario)  
M5J 1S9  
Tél. : 416-941-9888  
[www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)

Auditeurs  
**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, bureau 4600  
Toronto (Ontario)  
M5H 2S5

Dépositaire  
**Société de fiducie CIBC Mellon**  
1, rue York, bureau 900  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts  
**Fiducie TSX**  
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301  
Toronto (Ontario)  
M5H 4H1



**HUM**  
FNB SOCIÉTÉS  
FINANCIÈRES  
AMÉRICAINES À  
MOYENNE  
CAPITALISATION  
HAMILTON

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)